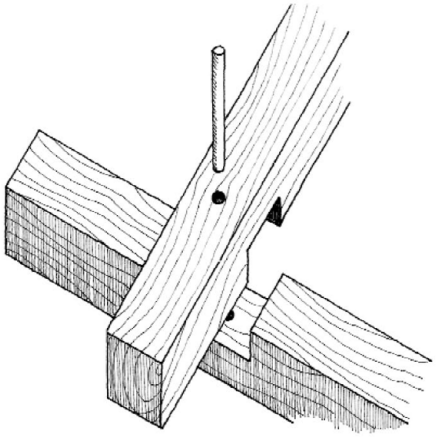
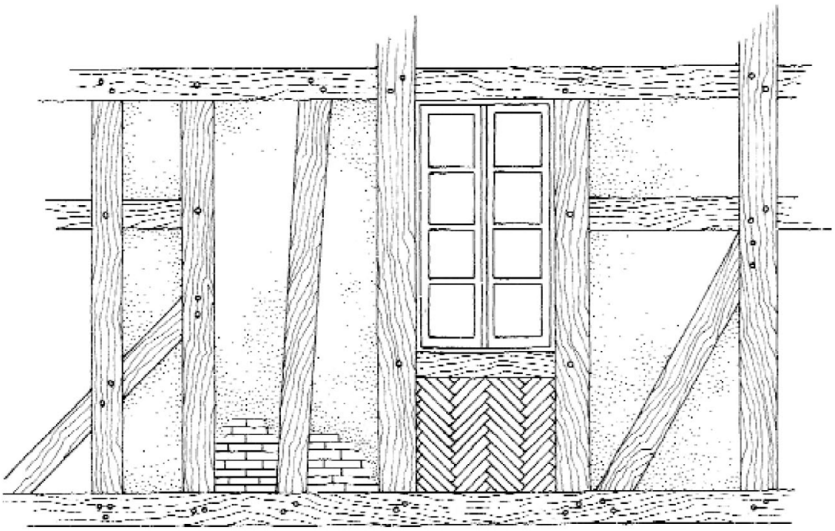
# Le bois dans les édifices

## Protection des ouvrages

*NF EN 338 et N EN 1912 bois de structure*
*NFP 21 400 bois de structure et produit à base de bois*
*CB 71 règles de calcul conception charpente bois*
*NF EN 350 durabilité du bois*
*NF EN 351 bois massifs traités*

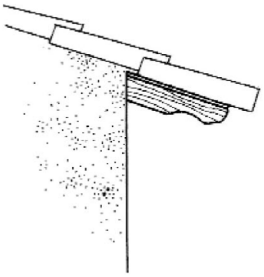
*Assemblage à mi-bois très utilisé pour les pans de bois*





*Structure à pan de bois, technique mixte entre la charpente, la menuiserie et la maçonnerie*

*Débord de toit des pans de bois en chevrons saillants. Les chevrons délardés (creux arrondi) montrent une disposition ancienne.*



### Le bardage de bois

L'usage d'un habillage en bois est fréquent sur certains bâtiments, préaux, séchoirs, fenils, remises. Cet habillage peut être vertical, composé de larges planches jointives (entre 20 et 30 cm) dotées ou non de couvre-joints. Il peut également être horizontal, bouffeté ou à recouvrement.
Le bardage doit rester brut simplement traité au fongicide et à l'insecticide. Il prendra sa patine au soleil et aux intempéries.
Il peut également être passé au carbonyle ce qui lui donne une couleur allant du gris transparent au noir profond selon le nombre de couches passées.

### Les pans de bois

Les maisons à pans de bois allient une façade charpentée et des murs mitoyens en maçonnerie de moellons. Cette disposition était destinée à éviter une propagation rapide des incendies d'un bâtiment à l'autre.
Historiquement, seules les pièces de charpentes ouvragées restaient apparentes, les autres montants étaient enduits y compris les parties en remplissage (briques, palessons, moellons de pierre, torchis,...). Aujourd'hui, il est possible de laisser apparente la charpente des pans de bois en gardant la teinte naturelle du bois, simplement traité au fongicide et à l'insecticide, ou en le protégeant par une peinture. Dans tous les cas les menuiseries seront peintes.
Le remplissage entre les pièces de charpente, souvent en brique, peut également être en torchis (argile mélangée de paille et de crin armée par un fin lattis de bois) ou en déchets de pierre, de tuileau et de brique grossièrement hourdés à la terre.
Si la maçonnerie de brique, plus soignée, peut rester apparente simplement rejointoyée à la chaux, le torchis et le hourdis sommaire doivent être protégés par un enduit à la chaux.

Document élaboré par l'association des Petites Cités de Caractère des Deux-Sèvres - juin 2005
Textes et illustrations : M-P NIGUES, Architecte du Patrimoine, avec la participation du SDAP, du CAUE, de la CAPEB et de la FFB